



14ème législature

Question N° : 26864	De M. Jean-Pierre Allossery (Socialiste, républicain et citoyen - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		Ministère attributaire > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >politique à l'égard des jeunes	Analyse > comité interministériel de la jeunesse. programme d'actions.
Question publiée au JO le : 21/05/2013 Réponse publiée au JO le : 27/08/2013 page : 9114		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Allossery attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le sujet de la politique jeunesse. En effet, le Gouvernement en a fait un engagement fort en la rendant prioritaire. Pour cela, le 21 février 2013, le comité interministériel de la jeunesse était installé sous la présidence de M. le Premier ministre et coordonné par Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Cette instance de pilotage est le signe fort d'une politique ambitieuse et innovante capable de créer une véritable armature de soutien en faveur de l'ensemble des jeunes. À travers cette structuration, une politique de droit commun accessible à tous pourra enfin voir le jour. Ainsi, 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 mesures concrètes ont été définis. Il souhaite connaître les suites données à l'action "garantir l'égalité d'accès à une pratique sportive pour tous les jeunes" qu'elle a la charge de mettre en oeuvre dans le cadre de ce comité interministériel.

Texte de la réponse

Le plan d'action du Gouvernement pour la jeunesse comporte 13 objectifs prioritaires, dont celui de « favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité ». Cet objectif est décliné en 4 mesures dont celle de « garantir l'égalité d'accès à une pratique sportive pour tous les jeunes ». Dans ce cadre le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative travaille sur deux axes : - favoriser le développement d'une offre de pratique d'activités physiques et sportives en faveur des jeunes filles et des jeunes défavorisés ; - promouvoir la pratique des sports de nature dans les accueils collectifs de mineurs. Un guide visant à promouvoir une offre de pratique d'activités physiques et sportives en faveur des personnes vulnérables (mères isolées, jeunes placés sous-main de justice), rédigé en partenariat avec les services du ministère de la Justice, de la LICRA, et du défenseur des droits, est en cours de réalisation à destination des services déconcentrés du ministère. Par ailleurs, une formation thématique à l'attention des agents a été mise en place. Les fédérations sportives se sont également engagées à définir un plan de féminisation des pratiques. Ces plans, présentés par échelons territoriaux, seront intégrés aux objectifs des conventions 2014-2017 actuellement en cours de préparation. La direction des sports en lien avec le pôle ressources national sport de nature situé au CREPS de Provence Alpes Côtes d'azur a réalisé en 2012 une campagne de promotion sur les valeurs éducatives. Une évaluation des actions est en cours. Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs décidée par le Gouvernement, l'accès aux activités physiques et sportives sera facilité par la mise en place des projets éducatifs territoriaux (PEDT). L'ensemble de ces objectifs font l'objet d'un travail interministériel sur la diffusion des valeurs



du sport au travers de la pratique sportive dans tous les contextes (scolaire, accueils collectifs, amateur individuel...).